



SE PROTEGER CONTRE LES CAMBRIOLAGES.



Pour prévenir les cambriolages, la gendarmerie multiplie ses patrouilles.

Le temps est l'ennemi des cambrioleurs.

Efforcez-vous à décourager les malfaiteurs en leur compliquant la tâche.

LES MESURES A PRENDRE.

- Fermez à clés les portails et portes d'accès à votre propriété.
- Renforcez la protection des portes (serrures 3 points, blindage...) et équipez celle-ci d'un judas et d'un entrebâilleur pour reconnaître votre visiteur.
- Dès lors qu'une fenêtre n'est pas protégée par un volet (renforcé), elle doit bénéficier de barreaux de protection.
- Installez des dispositifs de surveillance comme un système d'alarme seul ou avec vidéo-protection si nécessaire.
- Éclairez votre jardin en réalisant un détecteur de présence.
- Ne laissez pas d'échelles ou échafaudage entreposés à proximité.
- Veillez à ce que la végétation ne permette pas aux voleurs de se dissimuler.
- N'utilisez pas « les cachettes » classiques : clés dans la boîte aux lettres, sous le paillason, sous le pot de fleurs...
- Ne laissez pas de mots sur votre porte mentionnant votre absence.
- Photographiez ou filmez vos objets de valeur et notez les numéros de série.

PENDANT VOTRE ABSENCE.

- En cas d'absence prolongée, prévenez vos voisins ou une personne de confiance et indiquez la durée de votre absence, un numéro de téléphone où vous joindre, les éventuelles visites de vos proches, votre date de retour...
- Faites relever votre courrier régulièrement : ne laissez pas déborder votre boîte aux lettres.
- Placez les objets de valeur en lieu sûr (coffre).
- Même pour une courte absence, verrouillez vos portes et ne laissez pas les fenêtres ouvertes.

LES REFLEXES A ADOPTER.

- Dissimulez tout ce pourrait tenter un cambrioleur (bijoux, argent, chéquier, cartes de crédit et code confidentiel...).
- Ne conservez pas d'importantes sommes d'argent, même dans des cachettes que vous pensez introuvables.
- Conservez vos clés de véhicules en un lieu éloigné de l'entrée de votre habitation.
- Méfiez vous des démarcheurs et quémandeurs.
- Si des individus prétendent être des agents de l'Etat (policiers, agents des eaux...), demandez leur nom, leur affectation ainsi que leur carte professionnelle (en cas de doute, composez le 17).
- N'hésitez pas à signaler à votre brigade ou au 17 les comportements que vous jugeriez suspects ou inhabituels. Un renseignement anodin peut être utile et aider les enquêteurs.

PROTEGER VOS VEHICULES.

- Verrouillez systématiquement les portes et fenêtres de votre automobile.
- N'y laissez aucun objet en évidence (GPS, CD, clés, sacs à main, téléphone portable...).
- Même lors d'un arrêt de courte durée, enlevez les clés de contact et verrouillez les portières.
- Conservez vos clés de véhicules en un lieu éloigné de l'entrée de votre habitation.

SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE.

- Ne cherchez pas à ranger ou à déplacer certains objets.
- Laissez les lieux en l'état pour préserver les traces et les indices indispensables aux opérations de police technique et scientifique.
- Appelez directement la gendarmerie en composant le 17.
- Faites rapidement opposition sur les chèquiers, cartes bancaires et titres volés.
- Dressez un inventaire des objets dérobés.
- Prévenez votre assureur.

*La sécurité n'est pas que l'affaire des forces de l'ordre.
Elle est aussi de la responsabilité de chacun d'entre nous.*